

# GROUPE FLO

Communiqué de presse  
Paris, le 20 mai 2020

## **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 24 JUIN 2020**

### **Tenue à huis clos – Modalités de participation**

#### **Modalités de mise à disposition des documents préparatoires à l'Assemblée**

---

Les actionnaires de la Société sont avisés que l'Assemblée Générale Mixte de Groupe Flo SA se tiendra le mercredi 24 juin 2020, à 10 heures, au siège social, à huis clos\*.

L'avis préalable comportant l'ordre du jour et le texte des projets de résolutions a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) du 20 mai 2020 (bulletin n°61). L'avis de convocation fera l'objet d'une publication conformément aux dispositions légales. Les modalités de participation et de vote à cette Assemblée sont et seront détaillées dans ces avis.

Les documents et renseignements relatifs à cette Assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires dans les conditions légales et réglementaires en vigueur. Les documents prévus à l'article R. 225-73-1 du Code de commerce seront tenus à disposition et consultables sur le site internet de Groupe Flo SA (<http://www.groupeflo.com/> rubrique Finance – Investisseurs – Assemblées Générales), conformément aux modalités énoncées par l'article susvisé, au plus tard le 21ème jour précédant l'Assemblée.

Conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- Tout actionnaire nominatif peut, à compter de la convocation et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à la Société de lui envoyer les documents visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce, le cas échéant et à sa demande expresse par voie électronique. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. Dans le cadre de la crise sanitaire liée au Covid-19 (infra), les demandes formulées par email ([mernould@groupeflo.fr](mailto:mernould@groupeflo.fr)) sont à privilégier.
- Tout actionnaire peut prendre connaissance au siège de la Société (Tour Manhattan, 5/6 Place de l'Iris – 92400 Courbevoie) des documents visés aux articles L. 225-115 et R. 228-83 du Code de commerce à compter de la publication de l'avis de convocation à l'Assemblée. Dans le cadre de la crise sanitaire liée au Covid-19 (infra), les demandes formulées par email ([mernould@groupeflo.fr](mailto:mernould@groupeflo.fr)) sont à privilégier ; il est également recommandé aux actionnaires de transmettre leur adresse email avec leur demande.

#### **\* Avertissement Covid-19**

Dans le contexte de la pandémie liée au Covid-19 et conformément à la faculté ouverte par les dispositions de l'article 4 de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020, l'Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2020 se tiendra à huis clos, sans que les actionnaires, leurs mandataires et les personnes ayant le droit d'y assister ne soient présents, que ce soit physiquement ou par conférence téléphonique ou audiovisuelle.

Dans ce contexte, en raison des mesures administratives interdisant ou limitant les rassemblements pour des motifs sanitaires, les modalités de participation à l'Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2020 sont aménagées.

Les actionnaires pourront voter par correspondance ou donner procuration en utilisant le formulaire de vote prévu à cet effet, lequel sera disponible sur le site internet de la Société dans la rubrique dédiée à l'assemblée générale 2020 dans les délais légaux et réglementaires. Ces moyens de participation mis à la disposition des actionnaires dans les conditions légales et réglementaires sont les seuls ouverts pour l'Assemblée Générale du 24 juin 2020.

L'ensemble des modalités de participation et de vote à l'Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2020, ainsi que les modalités d'exercice des droits des actionnaires, sont détaillées dans l'avis de réunion susvisé, auquel il est renvoyé.

Les actionnaires, dans leurs relations avec la Société, sont invités à privilégier la transmission de toutes leurs demandes et documents par voie électronique à l'adresse [mernould@groupeflo.fr](mailto:mernould@groupeflo.fr) et à communiquer leur adresse électronique. En effet, le contexte sanitaire actuel étant de nature à perturber les conditions d'acheminement postal, la Société pourrait ne pas être en mesure de recevoir dans les délais requis les demandes et documents lui étant adressés par voie postale.

De manière générale, les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'assemblée générale 2020 sur le site internet de la Société (<http://www.groupeflo.com/assemblees>), les modalités relatives à l'Assemblée Générale Mixte étant susceptibles d'évoluer et appelées à être précisées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

## **Calendrier**

---

Assemblée générale : 24 juin 2020

Résultats semestriels de Groupe Flo provisoires au 30 juin 2020 : 30 juillet 2020 (après bourse)

Présentation SFAF des résultats semestriels de Groupe Flo : 31 juillet 2020

## **Contacts**

---

Analystes / Investisseurs  
Groupe Flo – Direction Financière  
Joël Le Bihan  
Tel. : +33 1 41 92 30 08  
[jlebian@groupeflo.fr](mailto:jlebian@groupeflo.fr)

Investisseurs / Presse  
Image Sept  
Laurent Poinot  
Tel. : +33 1 53 70 74 77  
[lpoinot@image7.fr](mailto:lpoinot@image7.fr)

## **A propos de Groupe Flo**

---

*Groupe Flo est un groupe de restauration commerciale structuré autour de 135 restaurants détenus en propre ou en franchise à fin mars 2020. Le groupe est présent sur le marché de la restauration avec principalement l'enseigne Hippopotamus, des brasseries historiques et des concessions.*

*L'action de Groupe Flo est cotée sur Euronext Paris SA (FR 0004076891). Toutes les publications financières du groupe sont en ligne sur son site Internet ([www.groupeflo.fr](http://www.groupeflo.fr)), rubrique «Finance, Actualités et Communiqués», et notamment son Document d'Enregistrement Universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés le 20 avril 2020 sous le numéro D.20-0321.*